

PRÉSENTATION DES CIBLES DE CONSERVATION ET RECOMMANDATION

ÉVALUATION DES IMPACTS



PLAN DE
CONSERVATION
DES MILIEUX NATURELS




DRUMMONDville
Capitale du développement

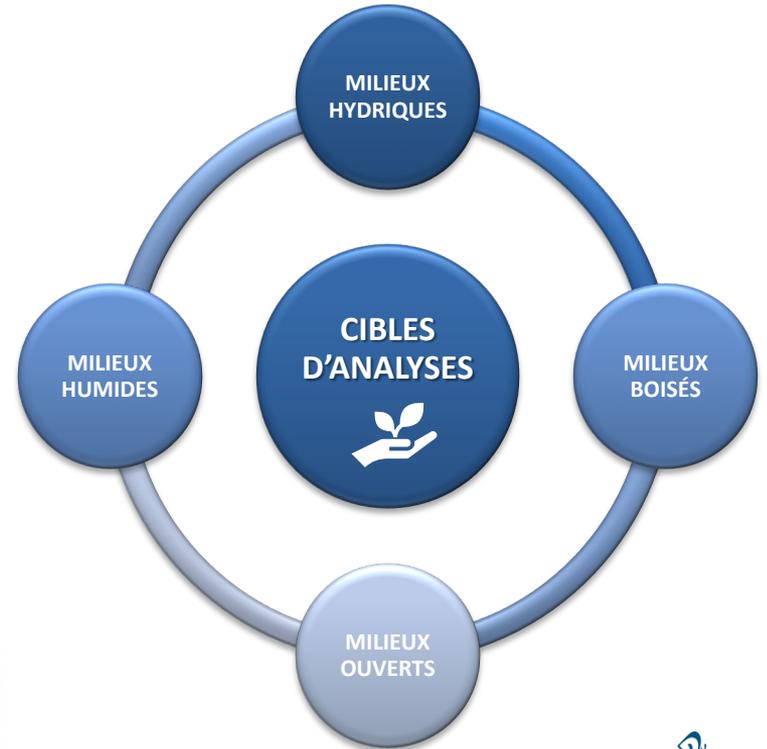
RAPPEL



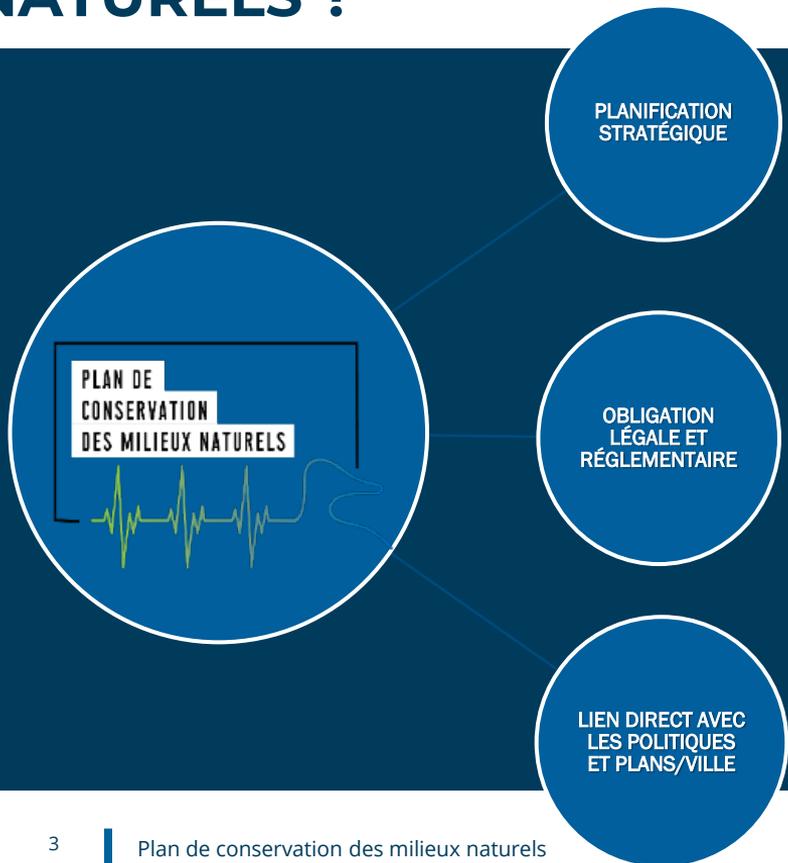
Plan de conservation des milieux naturels

C'est un document de réflexion qui vise à intégrer la **conservation** des milieux naturels à la planification d'une MRC ou d'une municipalité, en favorisant un aménagement **durable et structurant** du territoire.

CONSERVATION : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration, l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.



POURQUOI UN PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ?



- **Orientation 3** - Favoriser l'accès aux milieux naturels

- **Orientation 12** - Protéger et mettre en valeur les milieux naturels, humides et aquatiques

- Concordance et obligation légale **MELCC (LQE)**

- Concordance avec le **PRMHH** de la MRC Drummond

- Politique de **l'arbre**

- Plan de **mobilité durable**

- Plan d'adaptation aux **changements climatiques**

- Plan de **réduction GES**

- Guide d'Aménagements des Nouveaux Quartiers (**GANQ**)

+

Outil pour concilier le « Développement / conservation » dans la planification du territoire

+

Concordance des milieux naturels protégés avec « L'étude de vulnérabilité des prises d'eau potable »

+

Contribution à l'atteinte de l'objectif de superficie d'aires protégées du gouvernement du Québec et de l'UICN (17 %).

RAPPEL – AXES D'INTERVENTIONS



Afin de concilier conservation et développement dans la planification et l'aménagement du territoire, le plan de conservation intégrera les axes d'interventions suivantes :

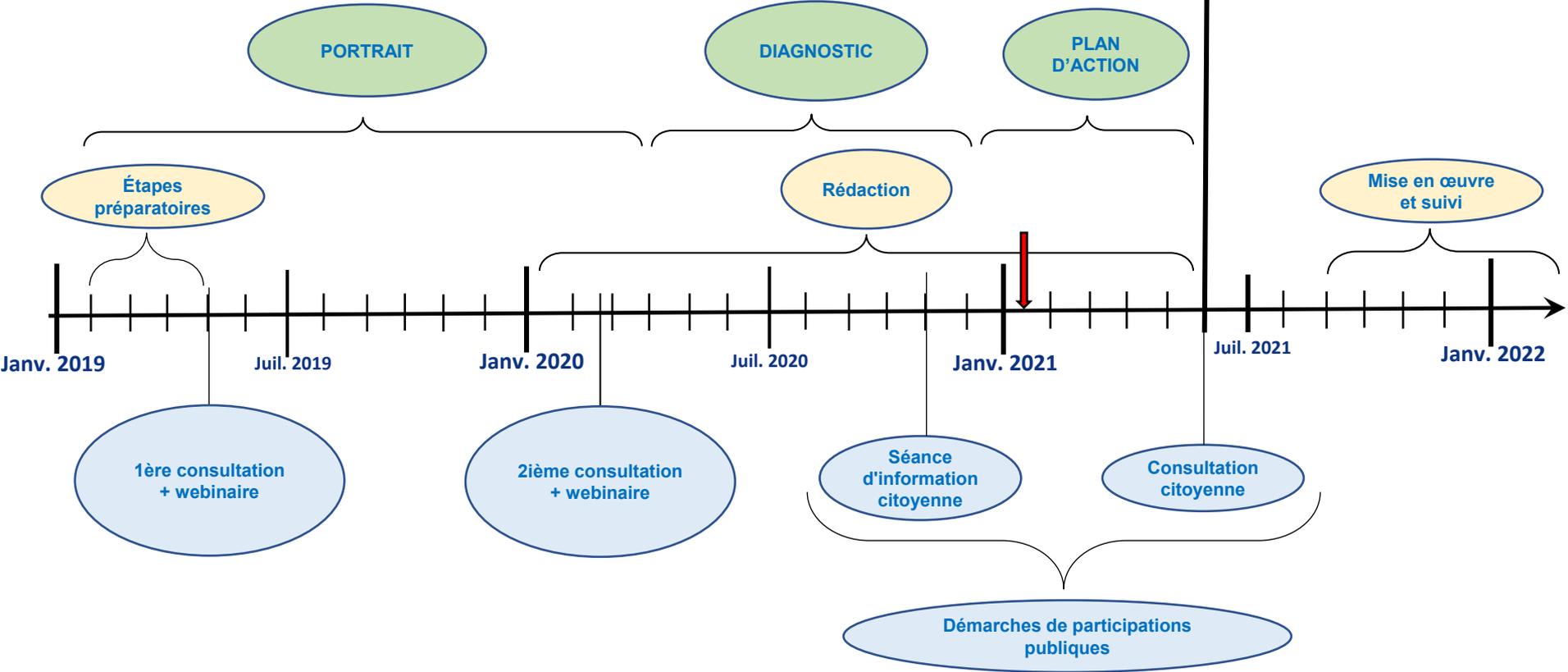
- ✓ **Assurer la protection** des milieux naturels d'intérêt
- ✓ **Guider une utilisation durable** des milieux naturels de notre territoire
- ✓ **Soutenir et orienter la restauration** et la création de milieux naturels
- ✓ **Contribuer à l'adaptation** de la Ville aux changements climatiques
- ✓ **Informer, sensibiliser et éduquer** la population sur l'importance des milieux naturels
- ✓ **Améliorer nos connaissances** sur les milieux naturels et la biodiversité du territoire



***VISION :** En 2031, la population de Drummondville bénéficie des services offerts par la sauvegarde du patrimoine naturel et collectif, ce qui favorise une planification et un développement durables et prévisibles du territoire soutenant l'adaptation aux changements climatiques.*

RAPPEL - ÉCHÉANCIER

ADOPTION DU PLAN DE CONSERVATION ET PLAN D'ACTION 2021-2026



CIBLES DE CONSERVATION - RECOMMANDATIONS



CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE 45 % DES MILIEUX NATURELS VISÉS DE NOTRE TERRITOIRE D'ICI 2031

	Superficie en hectares	Représentation - % du territoire
<i>Superficie totale du territoire</i>	25 969 ha	100 %
<i>Superficie totale de MN - Territoire</i>	15 106 ha	58 %
<i>Équivalence en conservation, scénario 45 % MN</i>	6 798 ha	26 %
<i>Superficie déjà conservée/mise en valeur</i>	1 638 ha	6.3 %

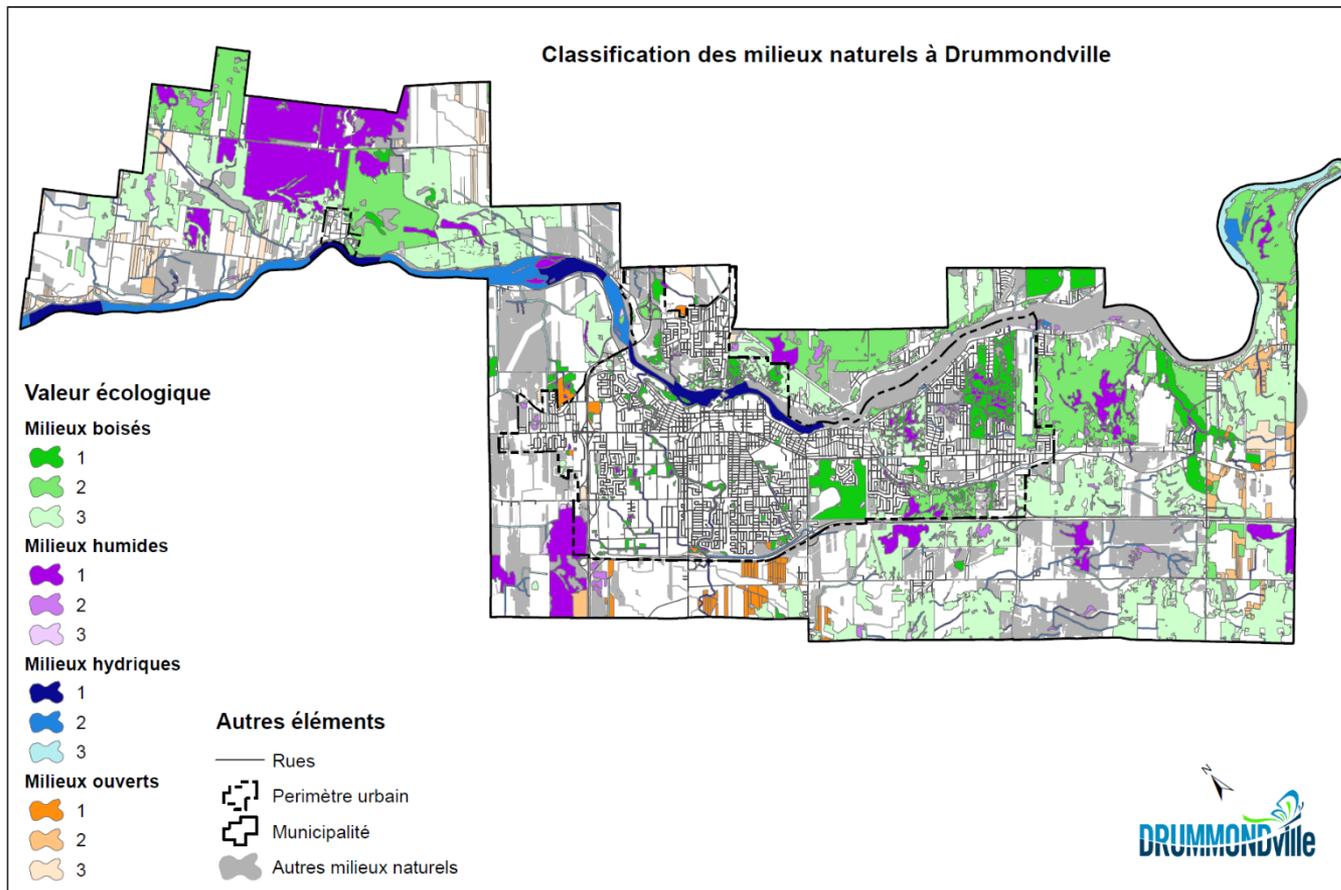


**** LE SEUIL CRITIQUE DE CONSERVATION POUR LA BIODIVERSITÉ EST DE 30% SUR LA SUPERFICIE D'UN TERRITOIRE (ICI LA VILLE - PU OU HORS PU) (ROMPRÉ ET AL 2013) ****

MILIEUX NATURELS SUR LE TERRITOIRE

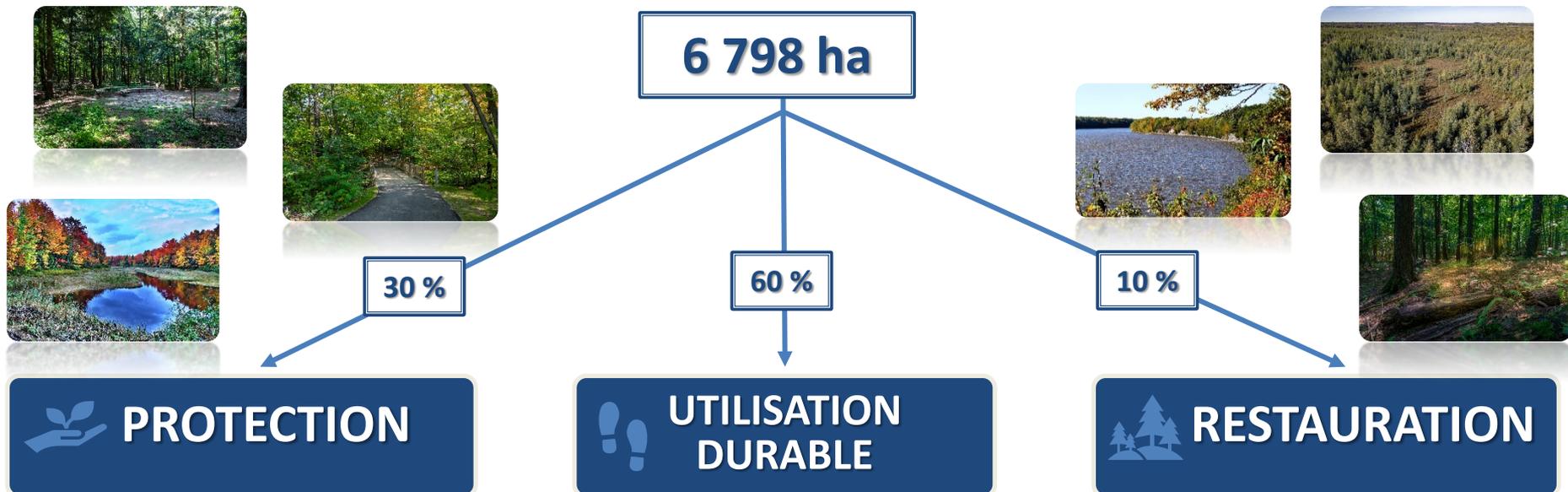


**CONSERVATION ET
MISE EN VALEUR DE
45 % DES MILIEUX
NATURELS**



CIBLES DE CONSERVATION GLOBALE

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE 45 % DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE TERRITOIRE D'ICI 2031



INCLUSIONS DANS LA ZONE DE CONSERVATION PAR VOLET

PROTECTION

Ce statut inclut :

Priorisation des milieux à protéger par projet (valeur écologique)

MHH – Milieux humides et hydriques → Conserver leurs fonctions écologiques

Intégration des exigences du Ministère et de la MRC

UTILISATION DURABLE

Ce statut inclut :

Infrastructures d'accueil, réseaux de sentiers et pistes cyclables

Zone tampon pour la limitation des nuisances (ex.: sonore, poussière, etc.)

Bassin de rétention aménagé de la bonne façon

10 % de parcs obligatoire

RESTAURATION

La possibilité de choisir le moyen

Ce statut inclut :

Restauration/création par les promoteurs

Compensation monétaire à la Ville → Création d'un Fonds de conservation

Partenariat avec des organismes – Aménagement/mise en valeur

Identification de sites – Orientation du MELCC investissements du Fonds Vert

POURQUOI NOUS PROPOSONS CETTE CIBLE DE CONSERVATION ?



Faisabilité

- ✓ Cible réaliste : Conciliation conservation / développement - 343 ha dans le PU
- ✓ Si aucun milieu naturel n'est présent ou très peu - Aucune contrainte au développement



Responsabilisation des autres entités

- ✓ Ministère (LQE), MRC Drummond (PRMHH)
- ✓ Si les autres paliers réglementaires demandent une conservation équivalente ou supérieure
 - ✓ Pas de mesures supplémentaires à appliquer au niveau municipal → PRMHH et Ministère



Étude de cas probantes

- ✓ Cibles de conservation applicables immédiatement dans les zones de développement court terme (PU)



Conservation minimale de tous les types de milieux naturels

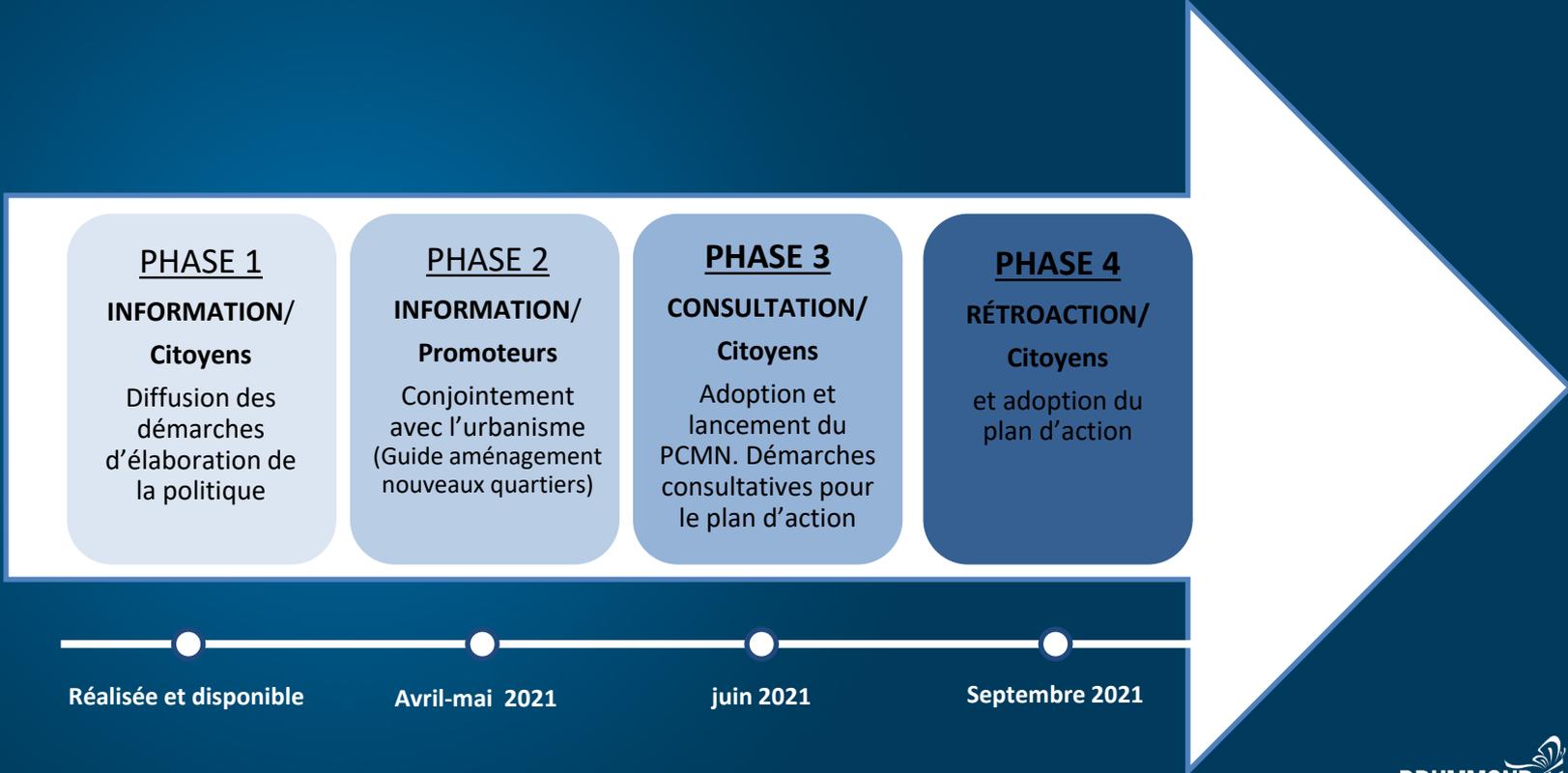
- ✓ S'applique à tous les types de MN, pas uniquement MHH
- ✓ Intérêt des citoyens → Milieux boisés (mise en valeur)
- ✓ Conservation des fonctions écologiques des milieux naturels



Scénario de zéro perte nette MHH

- ✓ Enjeu majeur dans le PU - Limitation importante du développement (ZDCT et ZR)

Activités de participation publique en quatre (4) phases distinctes, s'échelonnant de janvier 2021 à septembre 2021



ÉTAPES



28 Janvier

Présentation à la Commission de l'environnement

- ✓ Recommandation au conseil – Cibles de conservation

8 Février

Présentation en Ateliers (date à définir)

Avril-mai

Consultation des promoteurs

- ✓ Avec Service du développement et des relations avec le milieu

Février à
juin

Développement du Plan d'action 2021-2026 - Municipal

Juin

Adoption officielle du PCMN et des cibles de conservation

Juin

Lancement du PCMN et élaboration d'une stratégie de communication

- ✓ Service des communications

Juin à
Septembre
Septembre à
décembre

Démarches de participation publique sur le volet initiative citoyenne du plan d'action

Adoption du volet initiative citoyenne et du plan d'action

2021-2022

Intégration aux outils urbanistiques et mise en œuvre